

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Membres présents : Mrs SAVOYE - DAUTUN –LAMURE - BULLIAT- Mmes LORON - PRALUS –MAISONNEUVE – PERRET – Mrs RINGUET - TOURNISSOUX – PASCAL – PERRET - RECOUDES

Membres excusés : Mmes CHAVY – DEFNET - GUILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier PASCAL

Ordre du jour :

- 1) Compte administratif et Compte de Gestion 2016
- 2) Budget primitif 2017
- 3) Vote des taux d'imposition
- 4) Demande de subvention
- 5) Travaux divers
- 6) Conventions diverses
- 7) Affaires scolaires
- 8) Personnel communal
- 9) Questions diverses



1) **Compte Administratif et Compte de Gestion 2016**

1.1 **Service Assainissement**

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2016 du service de l'assainissement et Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le compte administratif 2016 du service assainissement arrêté à :

Recettes d'exploitation.....	18 057.28 €
Dépenses d'exploitation.....	7 306.75 €
Excédent antérieur reporté.....	58 321.17 €
Excédent d'exploitation.....	69 071.70 €
Recettes d'investissement.....	7 306.75 €
Dépenses d'investissement.....	3 715.42 €
Excédent antérieur reporté.....	37 713.86€
Excédent d'investissement.....	41 305.19 €

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement excédentaire 2016 au compte 001 de la section d'investissement pour un montant de 41 305.19 € et en section d'exploitation en report à nouveau du budget primitif 2017 pour un montant de 69 071.70 €.

4.2 Budget Communal

Monsieur DAUTUN ayant présenté le compte administratif 2016 du budget communal, Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Mme MAISONNEUVE.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime

APPROUVE le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

BUDGET COMMUNAL

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 681 459.39 €	707 087.57 €
Dépenses	1 236 639.46 €	377 858.91 €
Excédent antérieur reporté		205 387.33 €
Restes à réaliser recettes		
Restes à réaliser dépenses		
RESULTATS	+ 444 819.93 €	+ 534 615.99 €

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 en réserve au compte 1068 pour un montant de 444 819.93 € et l'excédent d'investissement en report au compte 001 pour un montant de 534 615.99 €.

1.2 Compte de gestion 2016 – Service Assainissement

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3 Compte de gestion 2016– Budget Communal

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.1 Budget Assainissement 2017

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget primitif 2017 de l'assainissement, arrêté comme suit :

- exploitation en dépenses et en recettes	85 604.72 €
- investissement en dépenses et en recettes	48 932.19 €

2.2 Budget primitif 2017 Communal,

Sur proposition de Monsieur DAUTUN, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE le budget Primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

- Fonctionnement dépenses et recettes	1 385 350.00 €
- Investissement dépenses et recettes	1 009 435.92 €

3) Taux d'imposition 2017

Sur Proposition de Monsieur DAUTUN,
Après délibération, le Conseil Municipal,
FIXE les taux d'imposition communaux 2017 des trois taxes comme suit :

TAXE D'HABITATION.....	14.04%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.....	18.32%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES....	24.51 %

4) Demande de subvention

4.1 Monsieur DAUTUN donne lecture de la demande de subvention formulée par l'association du Week end Beaujolais. Le Conseil Municipal a accordé lors du vote des subventions aux associations communales une aide d'un montant de 325€.

4.2 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que l'amicale des commerçants de Villié Morgon sollicite une aide financière afin d'organiser différentes manifestations sur la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal (12 POUR – 1 ABSTENTION)

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 750€

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

5) Travaux divers

5.1 Acquisition d'une parcelle de terrain située sur la Commune de Villié Morgon

Monsieur SAVOYE expose aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite élargir la voie communale. Il propose d'acquérir une bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AE n° 272 appartenant à Mr GUIONNET et Mme ANERE. Cette bande de terrain représente 46 m². Il est proposé de conclure la vente au prix de 49€/m².

Après délibération, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet d'achat de la bande de terrain à détacher de la parcelle cadastrée section AE n° 272 de 46m², appartenant à Mr GUIONNET et Mme ANERE au prix de 49€/m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude de Maître HOCHÉ à Villié Morgon.

PRECISE que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au Budget 2017 à l'article 2111 de la section d'investissement.

5.2 Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal du courrier du SYDER concernant le déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Le SYDER souhaite recenser les communes qui pourraient être intéressées par ce projet. Le Conseil Municipal accepte ce projet.

5.3 Monsieur DAUTUN donne lecture de la proposition technique et financière d'assistance à maîtrise d'ouvrage par le département du Rhône pour la requalification du centre bourg. Le montant de la prestation s'élève à la somme de 11 000€ H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

ACCEPTE l'offre faite par le Département du Rhône pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 11 000€ H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tous documents relatif à ce dossier.

5.4 Monsieur DAUTUN informe le Conseil Municipal que la CCSB propose aux communes dans le cadre de sa démarche TEPOS d'équiper les bâtiments communaux de toitures photovoltaïques. Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'inscrire dans ce projet.

6) Conventions diverses

Monsieur DAUTUN donne lecture au Conseil Municipal de la convention à intervenir entre le Département et la commune. Le Département a décidé de s'engager dans la prévention de l'illettrisme. Pour se faire le Département remettra à tous les enfants nés, ou adoptés âgés de moins de 3 ans, en 2016 un album Bébé lecteur par le biais des bibliothèques municipales.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,
APPROUVE la convention à intervenir entre le Département et la commune
AUTORISE Monsieur le Maire ou Adjoint à signer ladite convention.

7) Affaires scolaires

7.1 Monsieur RECOUDES informe le Conseil Municipal qu'il a pu remettre en service d'anciens ordinateurs pour l'école maternelle. Afin de pouvoir finaliser leur installation, le Conseil Municipal autorise Mr RECOUDES à acheter du matériel informatique.

7.2 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal qu'il y aura une ouverture de classe en primaire à la rentrée scolaire 2017/2018. Suite à la visite par le Conseil Municipal de l'ancien local de la MDR dans les bâtiments de l'école primaire, le Conseil Municipal décide de demander à Mr CUER d'effectuer une maîtrise d'œuvre pour la restructuration de ce local afin qu'il puisse accueillir une classe. Des renseignements seront pris auprès de la Sous-Préfecture et du SDMIS pour ce qui concerne les ERP et la Sécurité.

8) Personnel communal

En l'absence d'information, le Conseil Municipal poursuit l'ordre du jour

9) Questions diverses

9.1 Monsieur SAVOYE informe le Conseil Municipal que le projet de balade contée aura lieu le samedi 8 juillet 2017 sur la commune. Ce projet consiste à organiser une animation sur un thème commun à plusieurs bibliothèques de la CCSB. Le thème cette année sera « la chanson ». La municipalité de Villié Morgon est sollicitée pour l'achat de diverses boissons afin d'offrir l'apéritif aux participants. Le Conseil Municipal donne son accord.

9.2 Monsieur SAVOYE donne lecture au Conseil Municipal de la demande du Café Beaujolais qui souhaite installer une terrasse commerciale sur le domaine public du 1^{er} avril au 30 septembre. Le Conseil Municipal ne donne pas son accord.

9.3 Mme LORON fait un compte rendu de la réunion rencontre touristique.

9.4 Mr PASCAL apporte des précisions concernant le contrat pour le panneau lumineux. Le contrat arrivant à échéance le 01/10/2017.

9.5 Mr PASCAL informe le Conseil Municipal que pour la création d'un site internet deux solutions sont envisageable. Soit une solution indépendante avec un site livré fait et à garder à

jour par la commune soit une solution plus encadrée ou les créateurs du site assurent un suivi et une maintenance logicielle et technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.